

pidés réussirent à calmer les nombreuses objections surgissant de toutes parts et à mener à bonne fin une entreprise qui, à premier abord, semblait vraiment hasardeuse (53).

Dans l'acte de fondation de l'Imprimerie Coopérative, Joseph Thorn figure comme mandataire de la Coopérative Ouvrière « La Populaire », tandis que son neveu par alliance Maurice Leick y représentait la Fédération des Cheminots Luxembourgeois (54).

Joseph Thorn présida le premier Conseil d'administration et Maurice Leick le premier Collège des Commissaires (55) avant de devenir lui-même, de 1953 à 1969, président du Conseil d'administration.

Au parti socialiste, Joseph Thorn continuait à jouer le rôle d'éminence grise au risque de ne pas être toujours compris. Peu loquace, plutôt distant et tout en étant en son for intérieur un socialiste convaincu, Jis Thorn était trop lucide pour ne pas se laisser endoctriner *). Et à l'instar des coryphées du parti socialiste belge avec lesquels il était très lié, il trouvait parfaitement compatible avec des idées socialistes de ne pas extérioriser ses sentiments par une bonhomie à la manque, d'habiter en l'avenue Marie-Thérèse la maison de maître qu'il avait achetée des héritiers Steichen, enfin de clôturer ses journées laborieuses parmi les rares amis jugés dignes de sa confiance dans le cadre ultra « bourgeois » du Casino de la rue Notre-Dame (aujourd'hui foyer de la C. E. E.).

Le 26-2-1936 décédait J.-P. Probst, conseiller communal et député socialiste (1905-1919), émancipateur de la femme luxembourgeoise, révolutionnaire dans le domaine scolaire municipal. Aux funérailles de cet homme de mérite, qui était aussi un des plus distingués représentants du Barreau, Joseph Thorn parla « au nom des organisations politiques de la classe ouvrière luxembourgeoise ». Un passage de ce discours est à retenir, celui où Thorn comparait le défunt « à cet orateur populaire, décrit par le poète moderne : Promenant ses mots sur l'assemblée comme des antennes, ils lui revenaient chargés de fluides, de sympathies, de forces et de renseignements précis. Alors le débit s'accélérait, la voix s'amplifiait, prenante et sarcastique, bouleversant comme un orage toutes les pensées des auditeurs, s'écrasant aux parois des édifices les plus vastes, débordant par les fenêtres et les portes et allant attirer jusqu'au bout des rues houleuses les ardeurs et les haines dont frémissait la salle. » (56)

En 1937, il fut dévolu à Joseph Thorn de jouer un rôle décisif lors de la constitution laborieuse du gouvernement Dupong, désigné à prendre la succession du ministère Bech, démissionnaire à la suite du rejet de la fameuse « loi muselière ».

*) Je ne suis donc, en ce point, pas d'accord avec feu J. Angel.